



Rapport du 2^e Comité Technique sur l'Évaluation des Performances

Eden Island, Mahé, Seychelles, 14-15 mars 2019

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC 2019. Rapport du 2^e Comité Technique sur
l'Évaluation des Performances Eden Island, Mahé,
Seychelles, 14-15 mars 2019. *IOTC-2019-TCPR02-R[F]* :
16pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax: +248 4224 364
Email: iotc-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes de la CTOI
CTEP	Comité Technique sur l'Évaluation des Performances
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation Non-Gouvernementale

TABLE DES MATIERES

1. Ouverture de la session	6
2. Lettres de créances.....	6
3. Admission des observateurs.....	6
4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	6
5. Actions découlant du CTEP01	6
6. Progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues du Rapport du 2ème Comité d'Évaluation des Performances	6
7. Formulation d'une recommandation à la Commission relative au lien institutionnel avec la FAO.....	7
8. Examen du projet de texte de l'Accord CTOI	7
9. Examen du programme de travail du CTEP	11
10. Autres questions.....	11
11. Adoption du rapport du 2e Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (CTEP02)	11
Appendice 1. Liste des participants.	12
Appendice 2. Ordre du jour du 2 ^e Comité Technique sur l'Évaluation des Performances.....	15
Appendice 3. Liste des Documents.....	16

RESUME EXECUTIF

La 2^e Session du Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (CTEP02) s'est tenue à Victoria, Mahé, aux Seychelles, du 14 au 15 mars 2019, sous la présidence de Mme Riley Jung-re Kim. Un total de 36 délégués a participé à la Session, dont des délégués de 17 Parties de la CTOI, de 2 organisations observatrices et de 3 experts invités.

Le CTEP a examiné les progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport du 2^{ème} Comité sur l'Évaluation des Performances, notant qu'aucune priorité n'avait encore été accordée à quatre des 63 actions. Ceci inclut deux actions qui n'ont pas encore été entreprises et deux actions qui sont en cours. 3 de ces actions ont été attribuées à la Commission et une a été attribuée au CTCA. Aucun changement n'a été apporté à la situation des actions attribuées au CTEP, qui reste inchangée.

Des projets de texte visant à moderniser et à amender l'Accord CTOI et à l'établissement d'une Convention CTOI, dans laquelle la CTOI est en dehors du cadre de la FAO, respectivement, ont été présentés au CTEP. Le CTEP a discuté du texte visant à amender l'Accord CTOI (en restant dans le cadre de la FAO) en détails et les questions générales soulevées pour chaque article du texte sont consignées dans le rapport.

Le CTEP a convenu que ces deux projets de textes seraient diffusés au CTEP pour commentaires finaux, et que les textes et commentaires seraient ensuite présentés à la Commission au mois de juin 2019 par la Présidente du CTEP.

Aucun consensus ne s'est dégagé parmi les participants du CTEP quant à savoir si la CTOI devrait rester au sein de la FAO. Le CTEP a demandé que cette question soit portée à la Commission, pour que la Commission prenne une décision sur le lien institutionnel avec la FAO dès que possible, car ceci est requis pour que le CTEP soit en mesure d'entreprendre la suite des travaux sur le texte du nouvel Accord CTOI.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 2^e Session du Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (CTEP02) s'est tenue à Eden Island, Mahé, aux Seychelles, du 14 au 15 mars 2019. Un total de 36 délégués a participé à la session, dont des délégués de 17 Parties de la CTOI, de 2 organisations observatrices et de 3 experts invités. La liste des participants est fournie en [Appendice 1](#).
2. La Présidente, Mme Riley Jung-re Kim, a souhaité la bienvenue aux participants du CTEP02.

2. LETTRES DE CREANCES

3. Des lettres de créances ont été reçues de 18 CPC présentes à la réunion.

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014), les observateurs suivants ont été admis à la réunion :
 - a. *Organisations Non-Gouvernementales (ONG)*
 - International Pole and Line Foundation (IPNLF)
 - Fonds mondial pour la Nature (WWF)
 - b. *Experts invités*
 - Taïwan, Province de Chine.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

5. Le CTEP02 **A ADOPTÉ** l'ordre du jour, fourni en [Appendice 2](#). Les documents présentés au CTEP02 sont inclus à l'[Appendice 3](#).

5. ACTIONS DECOULANT DU CTEP01

6. Le Secrétaire exécutif a fait un compte-rendu des actions découlant du CTEP01.
7. Le Secrétaire exécutif a réitéré que le CTEP avait demandé au Secrétariat d'adresser un courrier aux CPC pour leur rappeler l'intention de la Commission de prendre une décision sur la question de savoir si la CTOI devrait rester dans le cadre de la FAO ou devenir une entité juridique indépendante. Ce courrier indiquait que cette question serait discutée à la Commission en juin 2019, et que la Commission espérait que les CPC disposeraient du mandat pour discuter de cette question.
8. Le CTEP avait également convenu de recruter les services d'un consultant pour soutenir les travaux du groupe de rédaction et avait demandé au Secrétariat d'inclure cet élément dans son budget de 2018 à la Commission et d'identifier de possibles sources de financement pour 2018.
9. Le Secrétaire exécutif a confirmé que ces deux actions avaient été réalisées.

6. PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU 2EME COMITE D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

10. Le Secrétaire exécutif a présenté le document IOTC-2019-TCPR-02. Ce document offrait au CTEP la possibilité d'examiner la situation actuelle de la mise en œuvre de chacune des recommandations issues du Rapport du 2^e Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI (PRIOTC02).
11. Le CTEP **A RAPPELÉ** que les 63 actions liées aux recommandations avaient été attribuées à l'un ou plusieurs des organes suivants : la Commission, le Secrétariat, la Comité d'Application, le Comité Scientifique, le Comité Permanent d'Administration et des Finances, le Comité Technique sur les Critères d'Allocation et le CTEP.
12. Le CTEP **A NOTÉ** qu'aucune priorité n'avait encore été établie pour quatre des 63 actions. Ceci inclut deux actions qui n'ont pas encore été entreprises et deux actions qui sont en cours. 3 de ces actions ont été attribuées à la Commission et une a été attribuée au CTCA.
13. Aucun changement n'a été apporté à la situation des actions attribuées au CTEP, qui reste inchangée.

7. FORMULATION D'UNE RECOMMANDATION A LA COMMISSION RELATIVE AU LIEN INSTITUTIONNEL AVEC LA FAO

14. Le Secrétaire exécutif a fait un compte-rendu oral des avancées du CTEP à ce sujet. Il a rappelé que les termes de référence du CTEP demandent au CTEP de formuler une recommandation sur la question de savoir si la CTOI devrait rester dans le cadre de la FAO ou devenir une entité indépendante. Il a noté que le CTEP n'avait pas été en mesure de formuler cette recommandation à sa dernière réunion et que, jusqu'à présent, la Commission n'avait pas donné d'orientation précise sur cette question. En outre, la Commission avait encouragé les CPC à poursuivre leurs délibérations sur cette question de façon interne et au CTEP02, en vue de la réunion de la Commission de 2019.
15. Le CTEP **A NOTÉ** qu'aucun consensus ne se dégagait, à ce stade, parmi les participants quant à savoir si la CTOI devrait rester au sein de la FAO, mais (i) certains membres étaient déjà en mesure de confirmer leur position, (ii) certains membres avaient exprimé leur opinion mais étaient dans l'attente des résultats d'une consultation interne avant de faire des déclarations officielles sur leur position à la réunion de la Commission, et (iii) certains membres étaient toujours en cours d'examen de cette question.
16. Le CTEP **A DEMANDÉ** que cette question soit portée à la Commission, pour que la Commission prenne une décision sur le lien institutionnel avec la FAO dès que possible, car ceci est requis pour que le CTEP soit en mesure d'entreprendre la suite des travaux sur le texte du nouvel Accord CTOI.

8. EXAMEN DU PROJET DE TEXTE DE L'ACCORD CTOI

8.1. Projet de texte à l'appui du développement de clauses visant à moderniser le texte de l'Accord CTOI

17. Le Consultant a présenté le document IOTC-2019-TCPR02-03 via Skype. Ce document incluait un projet de texte visant à moderniser et à amender l'Accord CTOI (Appendice A) ainsi qu'un projet de texte pour l'établissement d'une Convention CTOI, dans laquelle la CTOI est en dehors du cadre de la FAO (Appendice B).
18. Le CTEP **A NOTÉ** que le Consultant n'était pas présent en raison de problèmes liés à ses modalités de voyage, et a demandé au secrétariat de collaborer avec la FAO afin de s'assurer que ce type de problème ne se pose pas à l'avenir en ce qui concerne les consultants recrutés pour travailler avec la CTOI.
19. Le CTEP a discuté du texte de l'Appendice A en détails et les questions générales soulevées sont consignées ci-dessous pour chaque article du texte.
20. La Présidente a réitéré que le document était présenté à des fins d'examen et que les discussions ne préjugeraient pas d'une décision finale en ce qui concerne le lien institutionnel de la CTOI avec la FAO. De surcroît, l'échange de points de vue ne préjugerait pas de la position officielle de tout membre. Le CTEP **A NOTÉ** qu'en réponse au courrier électronique de la Présidente du CTEP, en date du 1er janvier 2019, l'Australie a soumis des commentaires présentant son avis préliminaire sur l'Appendice A et l'Appendice B. Les commentaires de l'Australie ont été mis à la disposition des membres au cours de la réunion. Ces commentaires ont également été discutés.

Préambule et emploi des termes

21. Le CTEP **A CONVENU** que le préambule ne serait pas discuté car cette section est généralement approuvée une fois que le corps du document est finalisé et qu'elle serait donc traitée ultérieurement. De la même manière, les définitions n'ont pas été discutées car cette démarche recouperait l'examen du Glossaire de la CTOI, réalisé actuellement par le GTMOMCG, et que ces travaux ne devraient pas être contradictoires ou dupliqués.

Article II. CRÉATION DE LA COMMISSION

22. Pas de commentaires.

Article III. OBJECTIF

23. Le CTEP **A NOTÉ** que le texte de cet article pourrait être simplifié.
24. Le CTEP **A** également **NOTÉ** une suggestion selon laquelle l'article pourrait inclure un texte mettant davantage l'accent sur les besoins des États côtiers en développement.

Article IV. ZONE D'APPLICATION

25. Le CTEP **A CONVENU** que le titre de l'article devrait redevenir « Zone de compétence ».

26. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait des incertitudes quant à savoir à quelle zone « mers adjacentes » faisait référence. Le consultant a indiqué que ce texte avait été utilisé dans l'accord précédent mais qu'il ne savait pas non plus avec exactitude ce qu'il signifiait précisément. Un membre a suggéré que la zone soit définie par rapport aux délimitations de l'ICCAT, de la CCAMLR et de la WCPFC, évitant ainsi des lacunes ainsi que des zones de recoupement.

Article V (supprimé). ESPÈCES ET STOCKS

27. Le CTEP **A NOTÉ** qu'un accord général s'était dégagé sur le maintien de cet article qui avait été supprimé mais que certains libellés devraient être rajoutés pour donner à la Commission la latitude d'amender les espèces répertoriées à l'Annexe B à l'avenir, si la Commission le souhaite.

28. Le consultant a estimé qu'amender des annexes aux accords n'est pas une tâche anodine et que d'autres organisations de gestion ont préféré retirer l'annexe définitive des espèces de leur accord.

Nouvel Article V. DROITS DES ÉTATS CÔTIERS

29. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait une divergence d'opinions sur cet article. Certains membres ont indiqué qu'il était préférable de le placer à côté des obligations de l'État du pavillon.

30. Le CTEP **A** également **NOTÉ** que certains membres ont indiqué que les droits des CPC dans leur propre ZEE sont incontestables mais que les MCG s'appliquent aux ZEE et à la haute mer, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

31. Le CTEP **A CONVENU** qu'il devrait être clairement précisé que les MCG adoptées par la Commission s'appliqueront aux ZEE des États côtiers et à la haute mer, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, et que ceci devrait être reflété dans l'accord.

Article VI. COMPATIBILITÉ

32. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait des opinions divergentes sur cet article. Certains membres ont estimé que cet article clarifie le texte de l'accord, en garantissant une orientation claire sur la compatibilité des réglementations nationales et de la haute mer. D'autres pensaient qu'étant donné que les MCG s'appliquent à la ZEE ainsi qu'à la haute mer, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, il n'est pas nécessaire de soulever la question de la compatibilité. Ces différences devront être discutées et résolues à l'avenir.

Article VII. COMPOSITION

33. Pas de commentaires.

Article VIII. PRINCIPES GÉNÉRAUX

34. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait des opinions divergentes sur cet article. Les éléments énumérés par le consultant ont généralement été acceptés par le CTEP même si des changements à apporter aux éléments énumérés ont été discutés.

35. Un membre a indiqué que des éléments supplémentaires pourraient être rajoutés à l'article, alors que d'autres ne considéraient pas que l'ajout de ces éléments serait approprié.

Article IX. FONCTIONS DE LA COMMISSION

36. Le CTEP **A NOTÉ** que des préoccupations étaient exprimées quant à l'inclusion de sanctions dans le texte et que cela devrait être attentivement étudié avant de pouvoir parvenir à un accord sur une potentielle formulation de cette clause.

37. Certains membres ont indiqué que les références à la prise de décisions ne devraient pas être incluses dans cet article mais devraient être renvoyées à l'article « Sessions de la Commission ».

Article X. SESSIONS DE LA COMMISSION

38. Le CTEP **A NOTÉ** l'avis d'un membre selon lequel l'Article X est l'endroit le plus adéquat pour inclure des questions telles que les procédures de vote et de prise de décisions qui sont actuellement incluses à l'Article IX.

Article XI. ORGANES SUBSIDIAIRES

39. Le CTEP a discuté de plusieurs questions au titre de cet article et **A PRIS NOTE** des commentaires suggérant qu'un nouvel organe subsidiaire pourrait être créé pour le développement des capacités.

40. Le CTEP **A également RECONNU** que si un organe subsidiaire de la Commission ne dispose pas de son propre règlement intérieur, le règlement intérieur de la Commission devrait s'appliquer par défaut.
41. Le CTEP a généralement accepté que les organes subsidiaires devraient avoir pour mandat non seulement de fournir des informations mais également des avis et recommandations à la Commission.

Article XII. COMITÉ SCIENTIFIQUE

42. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait des opinions divergentes sur cet article quant à savoir quel organe de la CTOI pourrait traiter des questions socio-économiques. Certains membres ont proposé le Comité Scientifique alors que d'autres ont désigné le Comité d'Application dont la dénomination, en raison du mandat supplémentaire, pourrait être élargie à Comité Technique et d'Application.

Article XIII. COMITÉ D'APPLICATION

43. Le CTEP **A NOTÉ** que certains membres ont suggéré de renommer le Comité d'Application, « Comité Technique et d'Application », étant donné qu'il aurait un rôle technique consultatif accru.

Article XIV. ADMINISTRATION

44. Pas de commentaires.

Article XV. FINANCES

45. Certains membres ont demandé si la CTOI devrait être comparable à la FAO et employer les procédures de la FAO dans la manière dont elle adopte son budget.
46. Le CTEP **A NOTÉ** qu'un budget décidé par consensus courrait le risque de ne pas être accepté au cours d'une année donnée. Ce risque pourrait être limité en disposant d'une procédure par laquelle, si aucun budget n'est adopté, le budget de l'année précédente serait adopté par défaut, ce qui est la pratique dans certaines autres ORGP.

Article XVI. PRISE DE DÉCISIONS

47. Le CTEP **A NOTÉ** que le délai d'entrée en vigueur des nouvelles résolutions pourrait être réduit.
48. Le CTEP **A PRIS NOTE** de la position de certaines CPC, selon laquelle un consensus sur certaines questions pourrait être préférable mais que ceci nécessitait un examen plus approfondi.
49. Le CTEP était divisé concernant la suggestion d'une CPC d'adopter un système de vote « bicaméral », la majorité des CPC côtières indiquant qu'elles n'acceptaient pas le concept d'une proposition bicamérale.

Article XVII. MISE EN ŒUVRE

50. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait une divergence d'opinions quant au maintien ou à la suppression du paragraphe 4. En outre, les espèces relevant du mandat de la CTOI devraient être définies dans l'Accord comme ressources halieutiques de la CTOI.

Article XVIII. OBLIGATIONS DE L'ÉTAT DU PAVILLON

51. L'inclusion d'un article sur les « Obligations de l'État du pavillon » dans le texte de l'Accord a été approuvée de façon générale mais des discussions plus approfondies sont nécessaires sur son contenu.

Article XIX. OBLIGATIONS DE L'ÉTAT DU PORT

52. L'inclusion d'un article sur les « Obligations de l'État du port » dans le texte de l'Accord a été approuvée de façon générale mais des discussions plus approfondies sont nécessaires sur son contenu.

Article XX. SUIVI, RESPECT ET EXÉCUTION

53. Le CTEP **A NOTÉ** qu'il y avait une divergence d'opinions, notamment en ce qui concerne l'inclusion du programme d'inspection et d'arraisonnement en haute mer et/ou de l'utilisation d'un système de SSN centralisé.
54. Un membre a rappelé les travaux en cours sur le CMS réalisés par un consultant et le GTMOMCG et il a suggéré que les conclusions de ces travaux soient prises en considération dans la révision de l'accord.

Article XIII supprimé. INFORMATION

55. Pas de commentaires.

Article XXI. OBSERVATEURS

56. Le CTEP **A NOTÉ** que de nombreuses CPC soutenaient le besoin de transparence et de pleine participation des observateurs aux processus de la Commission, tout en notant que les questions de confidentialité doivent être traitées.

Article XXII. BESOINS PARTICULIERS DES ÉTATS EN DÉVELOPPEMENT PARTIES CONTRACTANTES

57. Le CTEP **A NOTÉ** un large soutien général à l'inclusion des besoins des États en développement dans l'Article. Néanmoins, il n'y a pas eu d'accord sur l'inclusion de la « part disproportionnée » incluse au point 2c. De nombreuses CPC côtières ont affirmé qu'elles préféraient nettement que les besoins des États en développement soient mis en évidence, en particulier le principe de la part disproportionnée, en notant qu'il est issu de l'ANUSP (Article 24:2c) et opérationnel au sein d'une ORGP. Cependant, certains membres ont indiqué que la définition de « part disproportionnée » (2c) devrait être clairement définie avant de pouvoir la prendre en considération pour ne pas avoir à faire face aux difficultés de rendre ce concept opérationnel. L'idée de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer la définition de part disproportionnée et des critères pour son application a été émise.

58. En ce qui concerne le paragraphe 3, tout en soutenant généralement le principe, un membre a estimé que cet article ne devrait pas être obligatoire. Le CTEP **A NOTÉ** que de nombreux membres contribuaient et aidaient la région sous diverses formes, y compris une assistance financière. Un membre a souligné leur importante contribution mais a indiqué qu'une ORGP n'est pas un organisme d'aide. Un autre membre a indiqué que toute forme d'assistance à la région n'est apportée qu'à titre volontaire et n'est pas une obligation charitable.

Article XXIII. PARTIES NON CONTRACTANTES

59. Certains membres ont indiqué que le titre de l'article pourrait mieux refléter le contenu de l'Article, et étant donné que les mesures semblent concerner la pêche INN, il serait plus approprié d'inclure cet article dans une MCG.

Article XXIV. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

60. Pas de commentaires.

Article XXV. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

61. Pas de commentaires.

Article XXVI. SIÈGE

62. Pas de commentaires.

Article XXVII. ADHÉSION

63. Pas de commentaires.

Article XXVIII. ENTRÉE EN VIGUEUR

64. Pas de commentaires.

Article XXIX. RÉSERVES

65. Pas de commentaires.

Article XXX. AMENDEMENT

66. Pas de commentaires.

Article XXXI. RETRAIT

67. Pas de commentaires.

Article XXXII. EXTINCTION DE L'ACCORD

68. Pas de commentaires.

Article XXXIII. DÉPOSITAIRE

69. Pas de commentaires.

Commentaires généraux sur l'Appendice B

70. L'Appendice B n'a pas été discuté en détails lors de la réunion ; le CTEP **A** toutefois **NOTÉ** que les membres auront l'opportunité de soumettre des commentaires sur l'Appendice B avant la réunion de la Commission.

8.2. Discussion sur le processus susceptible d'être requis pour mettre en place un nouvel Accord CTOI (Doc-04).

71. Le Secrétaire exécutif a présenté le document IOTC-2019-TCPR02-04. Ce document expliquait les processus requis pour développer une nouvelle convention CTOI et incluait des éléments concernant la modernisation de l'Accord CTOI (actuel), le fait de rester dans le cadre de la FAO et l'établissement de la CTOI en tant qu'organisme indépendant en dehors de la FAO. Les implications et les exigences associées pour chacun de ces éléments ont été présentées.

9. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CTEP

72. Le CTEP **A CONVENU** du programme de travail suivant qui sera facilité par le Secrétariat.

- a. Le texte de l'Appendice A du document IOTC-2019-TCPR02-03 sera maintenu. (V1appA)
- b. Les commentaires généraux du CTEP02 (tels que ci-dessus) seront insérés dans le document V1appA, en dessous des articles correspondants, donnant lieu au document V2appA.
- c. Le document V2appA sera diffusé au CTEP à des fins de commentaires, qui devront être remis le 3 mai 2019 ou avant cette date.
- d. Un document V3appA contenant les commentaires du CTEP02 et les commentaires des pays membres sera présenté à la Commission par la Présidente du CTEP.
- e. Le texte de l'Appendice B du document IOTC-2019-TCPR02-03 sera maintenu (V1appB).
- f. Le document V1appB sera diffusé au CTEP à des fins de commentaires, qui devront être remis le 3 mai 2019 ou avant cette date.
- g. Un document V2appB contenant les commentaires des pays membres sera présenté à la Commission par la Présidente du CTEP.

73. Le CTEP **A DEMANDÉ** que la Commission soumette une orientation et des directives sur les futurs travaux du CTEP en ce qui concerne le développement du nouveau texte de l'Accord CTOI.

10. AUTRES QUESTIONS

74. Aucune autre question n'a été discutée.

11. ADOPTION DU RAPPORT DU 2E COMITE TECHNIQUE SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (CTEP02)

75. Le CTEP **A ADOPTÉ** le rapport de la 2e Session du Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (IOTC-2019-TCPR02-R) le 15 mars 2019.

APPENDICE 1.
LISTE DES PARTICIPANTS.

PRÉSIDENTE

Ms Riley Kim Jung-re
Ministry of Oceans and Fisheries Korea
Email: riley1126@korea.kr

MEMBRES DE LA CTOI**AUSTRALIE****Chef de délégation**

Ms. Kerrie Robertson
Department of Agriculture and Water Resources
Kerrie.Robertson@agriculture.gov.au

Suppléant

Mr. Samuel Good
Attorney-General's Department
Sam.Good@agriculture.gov.au

BANGLADESH**Chef de délégation**

Mr. K. M. Shahriar Nazrul Department of Fisheries, Bangladesh
shahriar_rimon@yahoo.com

CHINE**Chef de délégation**

Dr. Xiabing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@Hotmail.com

Suppléant

Dr. Liuxiong Xu
Shanghai Ocean University
lxu@shou.edu.cn

Dr. Lyu Ming
Shanghai Ocean University
m-lv@shou.edu.cn

COMORES**Chef de délégation**

Mr. Said Boina
Direction Generale Des Ressources Halieutiques
dalaili@live.fr

ÉRYTHRÉE

Absent

UNION EUROPÉENNE**Chef de délégation**

Angela Martini
angela.MARTINI@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Fabien Le Galloudec
DPMA
fabien.le.galloudec@agriculture.gouv.fr

FRANCE (TOM)

Absent

GUINÉE

Absent

INDE

Absent

INDONÉSIE**Chef de délégation**

Mr. Trian Yunanda
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
sdi.djpt@yahoo.com

Suppléant

Prof Dr Indra Jaya
Indonesia National Committee on fish Stock Assessment
indrajaya@apps.ipb.ac.id

IRAN, RÉP. ISLAMIQUE DE

Absent

JAPON**Chef de délégation**

Mr. Takahiro Ara
Fisheries Agency of JAPAN
takahiro_ara020@maff.go.jp

Suppléant

Mr. Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Association
gvojo@japantuna.or.jp

KENYA**Chef de délégation**

Ms. Susan Imende
Kenya Fisheries Service -Ministry Of Agriculture, Livestock, Fisheries and Irrigation
susanimende@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr. Stephen Ndegwa
Kenya Fisheries Service -Ministry Of Agriculture, Livestock, Fisheries and Irrigation
ndegwafish@yahoo.com

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE**Chef de délégation**

Mr. Ilkang Na
Ministère des océans et des pêches
ikna@korea.kr

Conseiller(s)

Dr. Zanggeun Kim
National Institute of fisheries Science
Zgkim5676@gmail.com

Mr. Jay (Jae Hwa) Lee
Dongwon Industries
jhlee33@dongwon.com

MADAGASCAR

Absent

MALAISIE

Absent

MALDIVES**Chef de délégation**

Dr. Shiham Adam
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
shiham.adam@fishagri.gov.mv

Suppléant

Ms. Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

MAURICE**Chef de délégation**

Mrs. Meera Koonjul
Ministry of Ocean Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping
mkoonjul@govmu.org

MOZAMBIQUE**Chef de délégation**

Mr. Avelino Munwane
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

OMAN

Absent

PAKISTAN

Absent

PHILIPPINES

Absent

SEYCHELLES**Chef de délégation**

Mr. Jude Talma
Ministry of Fisheries and Agriculture
italma@gov.sc

Suppléant

Mr. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and Agriculture
rclarisse@gov.sc

Conseiller(s)

Mr. Jacques Belle
Department of Foreign Affairs
jbelle@mfa.gov.sc

Mr. Philippe Michaud
Blue Economy Department
pmichaud@gov.sc

Mr. Ronny Renaud
Seychelles Fishing Authority
ceo@sfa.sc

Mr. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Mr. Yannick Roucou
Seychelles Fishing Authority
yroucou@sfa.sc

SIERRA LEONE

Absent

SOMALIE**Chef de délégation**

Mr. Abdirahim Ibrahim
Minister of fishery and Marine Resource
of Somalia
sgunrahim@yahoo.com

AFRIQUE DU SUD**Chef de délégation**

Ms. Siphokazi Ndudane
Department of Agriculture, Forestry &
Fisheries
SiphokaziN@daff.gov.za

Suppléant

Mr. Qayiso Mketsu
Department of Agriculture, Forestry &
Fisheries
QayisoMK@daff.gov.za

SRI LANKA**Chef de délégation**

Mrs. H.P.K Hewapathirana
Department of Fisheries & Aquatic
Resources (DFAR)
hewakal2012@gmail.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE

Absent

THAÏLANDE**Chef de délégation**

Miss Sampan Panjarat
Fisheries Resources Management &
Measures Determination Division
spanjarat@yahoo.com

Suppléant

Ms. Tirabhorn Yothakong
Department of Fisheries
tirabhorn@gmail.com

ROYAUME-UNI (TOM)

Absent

YEMEN

Absent

PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES**LIBERIA**

Absent

SÉNÉGAL

Absent

OBSERVATEURS**INTERNATIONAL POLE AND LINE
FOUNDATON**

Mr. Daniel Owen
daniel.owen@fennerschambers.com

**WWF FONDS MONDIAL POUR LA
NATURE**

Mr. Umair Shahid
ushahid@wwf.org.pk

EXPERTS INVITÉS

Mr. Ming-Fen Wu
Fisheries Agency of Taiwan
mingfen@ms1.fao.gov.tw

Dr. Shih-Ming Kao
Fisheries Agency of Taiwan
kaosm@udel.edu

Mr. Chien-Nan Lin
Fisheries Agency of Taiwan
chiennan@ms1.fao.gov.tw

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Dr Paul DeBruyn
Paul.DeBruyn@fao.org
Responsable scientifique

Mr Fabio Fiorellato
Coordinateur des données
Fabio.Fiorellato@fao.org

Dr Chris O'Brien,
Secrétaire exécutif
Chris.O'Brien@fao.org

Mr Gerard Domingue
Coordinateur d'application
Gerard.Domingue@fao.org

Mr James Geehan
Statisticien
James.Geehan@fao.org

Mr Howard Whalley
Agent administratif
Howard.Whalley@fao.org

INTERPRÈTES

Ms Sylvia Amisi
sylviaamisi@yahoo.com

Ms Michelle Searra
searra.michelle@gmail.com

Mr Muteba Kasanga
kasangam@gmail.com

Ms Chantal Mariotte
chantal.mariotte@gmail.com

Mr Emmanuel Petros
emmanuelpetros@petrosconferenc.es.co.ke

Mr Mesfin Wolde-Giorghis
meswolde@gmail.com

APPENDICE 2.

ORDRE DU JOUR DU 2^E COMITE TECHNIQUE SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

Date: 14-15 mars 2019

Lieu : Eden Bleu Hotel, Eden Island, Seychelles

Horaire : 09H00-17h00 tous les jours

Président : Mme Riley Jung-re Kim (Vice-Présidente de la CTOI)

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LETTRES DE CRÉANCES**
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS**
4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (IOTC-2019-TCPR02-01)**
5. **MESURES DÉCOULANT DU CTEP01 (Pas de document)**
6. **PROGRÈS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU SECOND COMITÉ D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (IOTC-2019-TCPR02-02)**
La Commission a demandé au CTEP de suivre et communiquer les progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport du 2^{ème} Comité d'évaluation des performances (IOTC-2016-PRIOTC02-R).
7. **FORMULATION D'UNE RECOMMANDATION À LA COMMISSION RELATIVE AU LIEN INSTITUTIONNEL AVEC LA FAO (Pas de document)**
Les termes de référence du CTEP demandent au CTEP de formuler une recommandation à la Commission visant à décider si la CTOI devrait rester dans le cadre de la FAO ou devenir une entité juridique indépendante. À la dernière réunion du CTEP (mars 2018), certaines CPC ont indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure de formuler une recommandation à cette réunion.

À la réunion de la Commission (juin 2018), la plupart des membres ont fourni une mise à jour sur leurs opinions sur la question du maintien/de la modification du lien institutionnel avec la FAO, et de nouveau, il n'y avait pas d'orientation claire. Les membres ont été encouragés à poursuivre leurs discussions nationales et il leur a été rappelé que les travaux du CTEP visant à développer le texte d'un nouvel Accord CTOI (phase I et II du programme de travail du CTEP) continueraient pendant ce temps.

La Commission a noté que le CTEP s'attacherait à la conclusion de la question du maintien/de la modification du lien institutionnel avec la FAO à la prochaine réunion de la Commission (S23 en 2019) afin de pouvoir adapter le texte de l'Accord CTOI en conséquence et de le présenter à la Commission d'ici 2020.

Ce point de l'ordre du jour permet d'améliorer les connaissances des problèmes liés à cette question, d'échanger des opinions et de préparer les prochaines discussions sur cette question à la réunion de la Commission de 2019.
8. **EXAMEN DU PROJET DE TEXTE DE L'ACCORD CTOI (IOTC-2019-TCPR02-03 & 04)**
 - 8.1. *Le Projet de texte à l'appui du développement de clauses visant à moderniser le texte de l'Accord CTOI (Doc-03) a été soumis au CTEP le 1^{er} janvier 2019 pour examen. Selon la nature des commentaires reçus d'ici fin février, un document mis à jour pourrait être élaboré pour la réunion. Toutefois, le texte sera discuté par le CTEP avant de soumettre un projet convenu à la Commission au mois de juin 2019.*
 - 8.2. *Discussion sur le processus susceptible d'être requis pour mettre en place un nouvel Accord CTOI (Doc-04).*
9. **EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CTEP**
10. **AUTRES QUESTIONS**
11. **ADOPTION DU RAPPORT**

APPENDICE 3.
LISTE DES DOCUMENTS.

Référence des documents (Lien vers le site web – cliquer ici)	Titre
IOTC-2019-TCPR02-01	Projet : Ordre du jour du 2 ^e Comité Technique sur l'Évaluation des Performances
IOTC-2019-TCPR02-02	Mise en œuvre des actions de l'EP02 par les organes de la Commission
IOTC-2019-TCPR02-03	Projet de texte d'Accord CTOI
IOTC-2019-TCPR02-04	Questions relatives à la mise en place d'un nouvel Accord - document de discussion